

# Contrat d'objectifs territorial pour le développement des énergies renouvelables thermiques

*Berry Val de Loire*



Ce dispositif vise à soutenir à la fois techniquement et financièrement les projets d'installation d'énergies renouvelables thermiques ou de récupération de la chaleur fatale, entre 2023 et 2026

Juin 2023

Avec le soutien de



En partenariat avec



# Motivations et objectifs et du COT EnR Berry Val de Loire

## Soutenir le développement durable

- Réduire l'empreinte carbone du territoire concerné
- Développer l'emploi et les filières économiques locales
- Faire des économies de fonctionnement

## Favoriser la transition énergétique

- Réaliser au moins 10 projets d'énergie renouvelable
- Installer une quantité d'EnR au moins égale à 3 000 Mwh
- Favoriser une part d'installation, autres que le bois énergie, supérieure à 20%

# Dépenses éligibles et aides financières

## Etudes : réfléchir et concrétiser votre projet

- Etude d'opportunité et d'aide à la décision → prestation offerte
- Etude technique et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage → 60% d'aide

## Investissements : mettre en place un système de production de chaleur → 45% d'aide

- Bois-énergie : chaudière, silo de stockage, travaux de voirie et de génie civil, maîtrise d'œuvre...
- Géothermie (sur nappe, sur sonde voire sur eaux usées) : pompe à chaleur, forage, terrassement, raccordement, génie civil, maîtrise d'œuvre...
- Solaire thermique : panneaux solaires thermiques, installation et raccordement (eau chaude sanitaire, processus industriel), maîtrise d'œuvre...

## Autres investissements → 45% d'aide

- Réseaux de chaleur associés aux EnR thermiques (création ou extension)
- Récupération de la chaleur fatale (lors d'un processus industriel, sur un méthaniseur, sur des eaux grises)

△ Le COT n'intervient pas sur la production électrique par photovoltaïsme, hydroélectricité ou éolien

△ Certains maîtres d'ouvrage peuvent bénéficier d'autres aides (Contrat Régional de Solidarité Territoriale, fonds européens)

# Bénéficiaires

## Public

- Collectivité locale
- Etablissement public de coopération intercommunale
- Autre entreprise publique

## Privé

- Entreprise disposant d'un numéro de SIRET (industrie, artisanat, agriculture, tertiaire...)
- Association disposant d'un numéro de SIRET

△ Le COT n'aide pas les particuliers.

# Accompagnement

## Phase d'information

- Vincent COURTILAT, au 02 48 74 74 61 ou par mail à [direction@paysloirevaldaubois.fr](mailto:direction@paysloirevaldaubois.fr)
- Carole VENIN, au 02 48 73 99 01 ou par mail à [direction@pays-sancerre-sologne.com](mailto:direction@pays-sancerre-sologne.com)

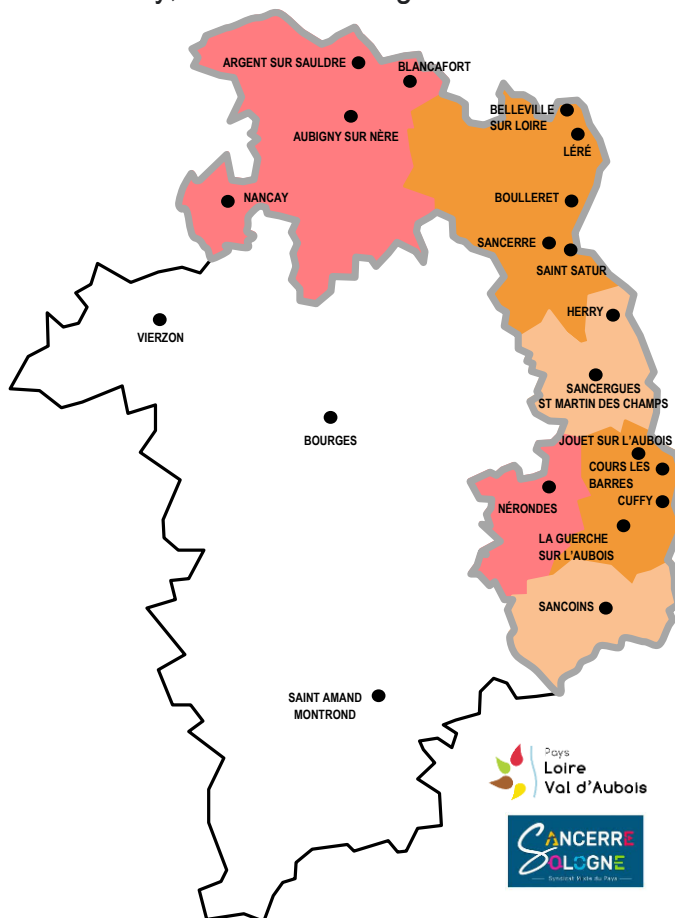
## Phases de réflexion, de conception, de travaux, de suivi post-travaux

- Agence locale de l'énergie et du climat du Cher (Alec 18), au 02 48 69 71 90 ou par mail à [contact@alec18.fr](mailto:contact@alec18.fr)

△ L'Alec 18 travaille pour le COT Berry Val de Loire, en partenariat avec l'association Adéfibois Berry et le Syndicat départemental d'énergie du Cher

## Périmètre du COT EnR Berry Val de Loire

- 99 communes
- 6 communes de communes : Berry Loire Vauvise, Pays Fort Sancerrois Val de Loire, Pays de Nérondes, Portes du Berry, Sauldre et Sologne et Trois Provinces



## Intérêt des solutions EnR thermiques

- **Bois-énergie**

La ressource bois est omniprésente dans les Pays Loire Val d'Aubois et Sancerre Sologne où elle occupe x% de la superficie du territoire. Cette ressource s'accroît naturellement chaque année et n'est que partiellement exploitée. La solution bois-énergie est adaptée pour des besoins réguliers et lorsque la proximité de plusieurs bâtiments permet la construction d'un réseau de chaleur et qu'il existe un espace suffisant pour l'implantation d'un silo et d'une chaufferie.
- **Géothermie**

Le potentiel géothermique est fonction de la température du sous-sol (soit de la roche ou d'une nappe d'eau), qui augmente avec la profondeur. La géothermie n'émet aucun gaz à effet de serre et sa matière première, la chaleur de la Terre, est totalement gratuite. Cette solution est adaptée lorsqu'un où plusieurs bâtiments sont bien rénovés ou récents et que l'on dispose d'un terrain qui rend le forage possible.
- **Solaire thermique**

Le potentiel solaire est intéressant à la latitude du territoire avec en moyenne 1800 heures de soleil par an. Le solaire thermique est préconisé lorsque l'on a d'importants besoins en eau chaude (sanitaire ou pas) ainsi qu'une toiture d'une superficie et d'une résistance suffisante pour accueillir les panneaux. Le soleil fournit une énergie gratuite et inépuisable.
- **Chaleur fatale**

Il s'agit de la récupération d'une chaleur dans le cadre d'une production (en grande partie industrielle) qui n'en constitue pas l'objet premier, et, qui fait que cette chaleur n'est pas récupérée à la base. Il peut s'agir d'air chaud, d'eaux de refroidissement, de condensats de fumée, de buées ou de vapeur de procédés. Or, cette chaleur, récupérable, peut devenir une source d'économies d'énergie non négligeable.